

Remplace la partie administrative de la recommandation SIA 431:1997

Allgemeine Bedingungen für die Entwässerung von Baustellen

Conditions générales relatives au traitement et à l'évacuation des eaux de chantier

5
43
8/

Numéro de référence
SN 507431:2022 fr

Valable dès le: 2022-08-01

Éditeur
Société suisse des ingénieurs
et des architectes
Case postale, CH-8027 Zurich

Même si dans la présente publication les personnes et les fonctions sont indiquées au masculin, elles concernent également le féminin.

Les rectificatifs éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/rectificatif.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	4
0 Domaine d'application	5
0.1 Délimitation	5
0.2 Intégration aux documents du contrat	5
0.3 Références normatives	5
0.4 Terminologie	5
1 Contrat d'entreprise	7
1.1 Appel d'offres	7
1.2 Offre de l'entrepreneur	8
1.3 Obligations des parties contractantes	9
2 Conditions de rémunération	11
2.1 Généralités	11
2.2 Prestations comprises	11
2.3 Prestations non comprises	11
3 Modification de commande	12
4 Exécution des travaux	12
5 Métrés et modalités de paiement	13
5.1 Généralités	13
5.2 Règles de métré	13
5.3 Modalités de paiement	14
6 Réception de l'ouvrage et responsabilité pour les défauts	15
7 Extinction prématurée du contrat	15
Annexe	
A (informative) Publications	16
B (informative) Répertoire de termes	17

AVANT-PROPOS

But et contenu de la norme

La présente norme fait partie des Conditions générales pour la construction (CGC). Elle complète la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*. Elle précise les dispositions concernant la conclusion, le contenu et le développement des contrats d'entreprise.

Les CGC règlent les droits et les obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur dans le but de garantir que l'ouvrage soit exécuté conformément aux spécifications figurant dans les normes techniques ou exigées par le maître d'ouvrage.

Principe des conditions générales pour la construction (CGC)

La norme SIA 118 définit les règles générales s'appliquant pour la plupart à toutes les catégories de travaux.

Les CGC concordent avec la norme SIA 118. Elles définissent les règles complémentaires ou divergentes spécifiques aux différentes catégories de travaux.

Commission SIA 431

Organisations représentées dans la commission SIA 431

cemsuisse	Association de l'industrie suisse du ciment
SSE	Société Suisse des Entrepreneurs
svu asep	Association suisse des professionnels de l'environnement
VSA	Association suisse des professionnels de la protection des eaux

Commission SIA 431, Traitement et évacuation des eaux de chantier

		Représentant de
Président	Markus Sommer, dipl. Natw. ETH, Bâle	VSA
Membres	Urs Arnold, dipl. Ing. ETH, St Gall Claude Auberson, ing. HES dipl. en génie chimique, Genève Enrico Bellini, dipl. Umwelt-Natw. ETH, Berne Ruedi Kessler, dipl. Bauführer, Sins Reto Murer, dipl. Natw. ETH, Zurich Christophe Paillard, ing. en technique de l'environnement, Epalinges Martin Tschan, Dr. sc. ETH, dipl. Biologe, Berne	Canton SG Canton GE svu asep SSE Planificateur Canton VD cemuisse

Adoption et validité

La Commission centrale des normes de la SIA a adopté la présente norme SIA 118/431 le 2 juin 2022.

Elle est valable dès le 1^{er} août 2022.

Elle remplace la partie administrative de la recommandation SIA 431 *Evacuation et traitement des eaux de chantier*, édition 1997.

Copyright © 2022 by SIA Zurich

Tous droits réservés, qu'il s'agisse de réimpression même partielle, de reproduction partielle ou complète, d'enregistrement dans des banques de données et de traduction.